

Ouverture de la séance et remplacement du Président absent avec un des secrétaires, lors de la séance du 29 brumaire an III (19 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Ouverture de la séance et remplacement du Président absent avec un des secrétaires, lors de la séance du 29 brumaire an III (19 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. p. 373;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_18363_t1_0373_0000_1

Fichier pdf généré le 04/10/2019

Séance du 29 brumaire an III

(mercredi 19 novembre 1794)

Présidence de LEGENDRE (de Paris) (1)

La séance s'ouvre à l'heure ordinaire.
Un des secrétaires occupe le fauteuil en absence de Legendre (de Paris), président. (2)

1

Un membre du comité des Pétitions et correspondance, section des dépêches, fait lecture de la correspondance, qui consiste dans les adresses dont la nomenclature suit :

Adresses des administrateurs du district de Solliès, département du Var^a, des membres des tribunaux des districts de Castellane, département des Basses-Alpes^b, d'Agen, département de Lot-et-Garonne^c, de Montpellier, département de l'Hérault^d, du tribunal de paix de Coulanges-la-Vineuse, département de l'Yonne^e, des autorités constituées et de la société populaire de la commune d'Houplines, département du Nord^f, du commissaire national près le tribunal du district de Montfort, département de Seine-et-Oise^g, du comité de Surveillance du district de Toulouse, département de la Haute-Garonne^h, des conseils généraux des communes [de Fontaine-l'Étalon, canton] d'Auxy [-la-Réunion, ci-devant Auxy-le-Château], département du Pas-de-Calaisⁱ, de Vienne-la-Patriote, département de l'Isère^j, de Saint-Gervais, département du Tarn^k, de Mouzon, département des Ardennes^l, de Revel, département de la Haute-Garonne^m, des membres des sociétés populaires d'Aiguillon, département de Lot-et-Garonneⁿ, d'Angers, département de Maine-et-Loire^o, de Bolbec, département de la Seine-Inférieure^p, de Lacauune, département du Tarn^q, de Cassel, département du Nord^r; de Louvres, département de Seine-et-Oise^s, de Montcenis, département de Saône-et-Loire^t, de Mont-de-Marsan, département des Landes^u, de Pau,

département des Basses-Pyrénées^v, de Saint-Sulpice-les-Feuilles [Haute-Vienne]^w, de Privas, chef-lieu du département de l'Ardèche^x, des membres composant le tribunal civil du district de Tarbes [Hautes-Pyrénées]^y, de la société populaire d'Aignay, département de la Côte-d'Or^z, des membres de la société populaire de la Côte-André [ci-devant La-Côte-Saint-André], département de l'Isère^{a'}, de la société populaire de Montlhéry [Seine-et-Oise]^{b'}, des administrateurs du département de la Haute-Garonne^{c'}, de la société populaire de Sillé-la-Montagne [ci-devant Sillé-le-Guillaume, Sarthe]^{d'} et du Port-Solidor [ci-devant Saint-Servan, Ille-et-Vilaine]^{e'}.

Ces différentes adresses applaudissent aux principes de la Convention exprimés dans son Adresse au peuple français, elles applaudissent aussi au décret sur les sociétés populaires, elles invitent la représentation nationale à ne pas souffrir qu'aucune autorité s'élève contre la puissance souveraine du peuple, qui lui a confié ses pouvoirs, à punir ceux qui tenteroient d'y porter atteinte, à se maintenir à la hauteur à laquelle elle s'est élevée, à frapper le crime, à protéger la vertu, à faire fleurir l'agriculture, le commerce et les arts.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

a

[L'administration du district de Solliès à la Convention nationale, le 6 brumaire an III] (4)

Liberté, Égalité

Représentans

Votre sublime adresse au peuple français a été reçue par notre administration, avec cet

(1) P.-V., XLIX, 273.

(2) P.-V., XLIX, 273.

(3) P.-V., XLIX, 273.

(4) C 324, pl. 1400, p. 18.